

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 16 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 08/12/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2021-035
Présents : 20 votants : 19

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante), Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY parti à 17h45 avant le vote de la DL 2021-32/DL 2021-33/DL 2021-34/DL 2021-35, François COLLADO, Christophe MELON (suppléant), Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI arrivé à 17h45 pour le vote de la DL 2021-32/DL 2021-33/DL 2021-34/DL 2021-35, Jean-Marc LLORCA (12 présents)

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Lionel LABARTHE (suppléant) parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-35, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Christophe BESSIERES (8 présents)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Monsieur Michel MASSET

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Dominique BOTTEON, Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Alain POLO, Didier SOUBIRON, Dominique HANROT

Pouvoirs de vote : 0

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction
Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20211216-DL2021_035-DE
Reçu le 20/12/2021
Publié le 20/12/2021

N° ordre : 2021-035 Chambre régionale des comptes – rapport complémentaire sur les actions mises en œuvre suite aux observations définitives

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 2 juillet 2020, réceptionné le 6 juillet 2020, la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine a transmis le rapport d'observations définitives délibéré le 26 septembre 2019 sur le contrôle et la gestion du syndicat (contrôle portant sur la période depuis l'exercice 2012 jusqu'à la période la plus récente, le contrôle ayant été effectué en 2018). Conformément à la réglementation, ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante du syndicat le 15 octobre 2020 (cf. délibération n°2020-33).

Le syndicat a obligation à l'issue d'une année de fonctionnement supplémentaire, de présenter un nouveau rapport en assemblée délibérante, retraçant les actions entreprises comparativement aux observations initiales de la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport devra assortir de justifications, les mesures entreprises et consécutives aux recommandations.

*Entendu le rapport de présentation,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020-33 du 15 octobre 2020,*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : Prend acte du rapport complémentaire produit par le syndicat, à l'issue du délai d'un an du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine tel que joint en annexe.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 20/12/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI